

XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012



Résolution sur la bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 13 et 14 octobre à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles fut établie comme l'un des piliers du développement durable selon la Francophonie ;

Reconnaissant qu'il existe des liens étroits entre la gouvernance et le développement économique ;

Reconnaissant que la transparence améliore la gouvernance et peut mieux assurer que les retombées de l'exploitation des ressources naturelles soient partagées et utilisées équitablement pour réduire la pauvreté et atteindre d'autres objectifs nationaux de développement durable ;

Constatant que si la croissance mondiale de la demande en ressources naturelles offre aux pays riches en ressources des possibilités sans précédent au chapitre de la croissance économique, du développement et de la prospérité, l'exploitation des ressources naturelles est parfois associée à la dégradation de l'environnement, à l'épuisement des ressources, à la corruption, à l'augmentation de l'écart entre les riches et les pauvres, à des conflits armés et à des violations des droits de l'Homme ;

Reconnaissons l'importance et la pertinence pour les industries extractive et forestière de la mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme adoptés par le Conseil des droits de l'Homme en juin 2011 ;

Reconnaissons l'importance économique et sociale de l'extraction minière artisanale pour les populations locales, et soulignons l'importance de la gestion responsable, la réglementation et les mesures de sécurité dans ce domaine ;

Saluons les progrès effectués en matière de bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière depuis le Sommet de Québec en 2008, notamment en encourageant les États et gouvernements à souscrire à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ;

Constatons que l'exploitation illégale des ressources naturelles peut avoir un rôle dans la perpétuation des conflits armés et de la violation des droits de la personne ;

Considérons que réduire ou empêcher l'accès aux marchés internationaux des minéraux extraits, taxés ou pillés par des groupes armés – dits « minerais de guerre » – peut affaiblir les capacités de ces groupes à commettre des actes criminels, en limitant ou éradiquant une source majeure de financement ;

Appuyons les initiatives internationales, régionales et locales visant à éliminer le commerce des « minerais de conflit », dont la déclaration de Lusaka pour la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles par les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ;

Affirmons qu'une meilleure gouvernance et une plus grande transparence dans la gestion des ressources naturelles peut aider les pays riches en ressources à réduire la pauvreté, la corruption, les conflits et à promouvoir la croissance économique afin de réaliser leurs priorités en matière de développement durable ;

Croyons que les programmes visant à renforcer la capacité en matière de gouvernance des ressources naturelles devraient mettre l'accent sur les aspects suivants :

- i) l'élaboration et l'harmonisation des lois et des règlements en matière de gestion des ressources minières, forestières et pétrolières ;
- ii) le renforcement de la capacité des États à surveiller les industries et à appliquer les règlements ;
- iii) la mise en œuvre transparente de ce dispositif afin de mieux protéger les travailleurs et d'augmenter les bénéfices que les communautés retirent de leur mise en valeur ;

Nous engageons à :

- avaliser la Vision minière pour l'Afrique et considérer utiliser le Cadre stratégique sur l'exploitation minière en tant qu'outils permettant aux gouvernements de structurer les ressources ;
- faire la promotion des six outils de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs dans sa déclaration sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, dont un mécanisme de certification régionale et un processus d'harmonisation des législations nationales ;
- souscrire au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque et exhorter notamment les entreprises qui s'approvisionnent dans la région des Grands Lacs à mettre en œuvre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- militer ardemment pour que tous les pays qui produisent et commercialisent des diamants mettent en œuvre et appliquent intégralement le système de certification du processus de Kimberley, et appuyer le programme de réforme actuel en vue d'améliorer le processus de Kimberley ;
- soutenir la mise en œuvre des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme afin d'inciter les industries extractives à maintenir la sécurité de leurs opérations dans un cadre opérationnel qui assure les droits de l'Homme et les libertés fondamentales.